



Echiquier Allocation Flexible est un OPC recherchant à surperformer à moyen terme son objectif de gestion au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste notamment sur les marchés d'actions, de taux, de crédit et de devises.



201 M€  
Actif net



134,23 €  
Valeur liquidative

Valeur liquidative publiée sur le site fundinfo.com

Horizon de placement conseillé

3 ans



## Gérants

Enguerrand Artaz, Clément Inbona, Alexis Bienvenu

## Caractéristiques

Type	Fonds commun de placement (FCP) de droit français
Durée de vie	99 ans
Création	25/09/2015
Date de 1ère VL	25/09/2015
Code ISIN	FR0012870657
Code Bloomberg	ECHALGC FP
Devise de cotation	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Objectif de gestion	€STER capitalisé+5,5%
Eligible au PEA	Non
Classification SFDR	Article 6

## Conditions financières

Frais d'entrée	3% max. non acquis à l'OPC
Frais de sortie	Néant
Frais de gestion	1,50% TTC max.
Commission de surperformance	Non
Swing pricing	Non (définition en dernière page)
Min. de souscription	Néant
<b>Frais au 31/12/2023</b>	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,18%
Coûts de transaction	0,03%
Frais de surperformance	Non

## Informations opérationnelles

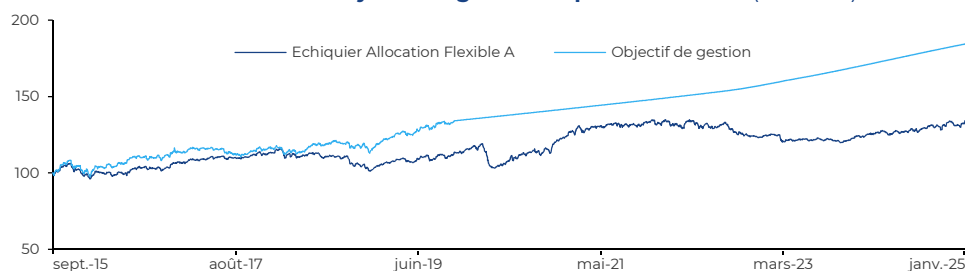
Valorisation	Quotidienne
Cut-off	Midi
Règlement	J+3
Valorisateur	Société Générale
Dépositaire	BNP Paribas SA
Décimalisation	Millièmes

## Commentaire de gestion

Echiquier Allocation Flexible A progresse de 2,44% sur le mois.

Les marchés actions mondiaux ont terminé janvier en forte hausse, portée par des chiffres économiques rassurants tant sur l'inflation que sur l'activité économique, par des publications d'entreprises solides et par l'absence de mise en place de tarifs douaniers dans la foulée immédiate de l'investiture de Donald Trump. Fait notable, les actions européennes ont surperformé leurs homologues américaines et émergentes. Le portefeuille a bénéficié de la hausse des marchés de crédit et d'actions, d'autant qu'il n'était pas particulièrement axé sur les valeurs technologiques. Notre vision à moyen terme reste proche de la neutralité sur les actifs risqués, mais l'incertitude continue à planer en ce qui concerne les futures décisions économiques du président Trump, qui pourraient occasionner de la volatilité.

## Evolution de l'OPC et de son objectif de gestion depuis la création (base 100)

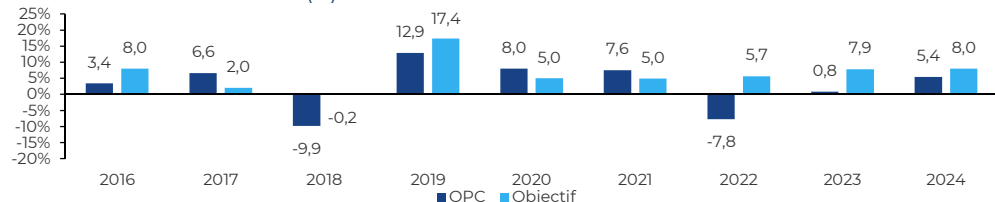


Objectif de gestion : source Bloomberg

## Performances (%)

OPC	1 mois	YTD	Annualisée			Depuis la création
			1 an	3 ans	5 ans	
OPC	+2,4	+2,4	+7,2	+0,6	+3,1	+3,2
Objectif	+0,6	+0,6	+7,8	+7,2	+6,3	+6,8

## Performances calendaires (%)



Source : La Financière de l'Echiquier, Bloomberg  
Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du compartiment et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions.  
Jusqu'au 15/01/2018, l'indice de référence était 50% FTSE WGBI ALL MATURITIES (EUR), 50% MSCI ACWI NR USD (en EUR). Puis jusqu'au 04/11/2019 50% FTSE WGBI ALL MATURITIES (EUR), 50% MSCI ACWI NET RETURN EUR. Puis jusqu'au 31/12/2021 Eonia capitalisé+5,5%. Et depuis le 01/01/2022, €STER capitalisé+5,5%.

## Autres indicateurs de risque

(pas hebdomadaire)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
Volatilité de l'OPC	5,9	5,4	7,0	-	6,9
Ratio de Sharpe	1,2	0,2	0,5	-	0,5
Max. drawdown de l'OPC	-3,1	-11,1	-13,5	-	-13,5
Recouvrement (en jours ouvrés)	13,0	-	152,0	-	152,0

## Indicateur de risque



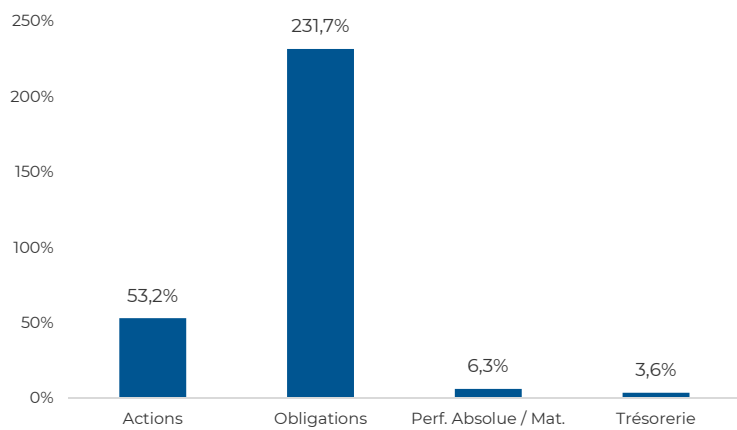
Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur : risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie, garantie. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Cet indicateur représente le profil de risque affiché dans le DIC. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 3 années. Avertissement : le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

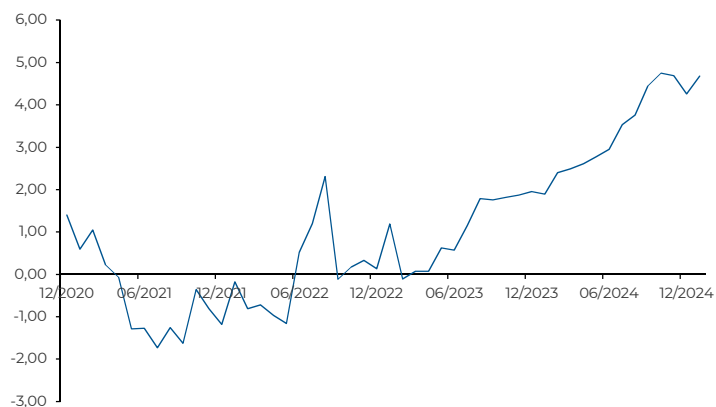
## Exposition par type d'actif

(en % de l'actif net)



Sensibilité au dollar : 37,2%

## Evolution mensuelle de la durée



Duration au 31/01/2025 : 4,68

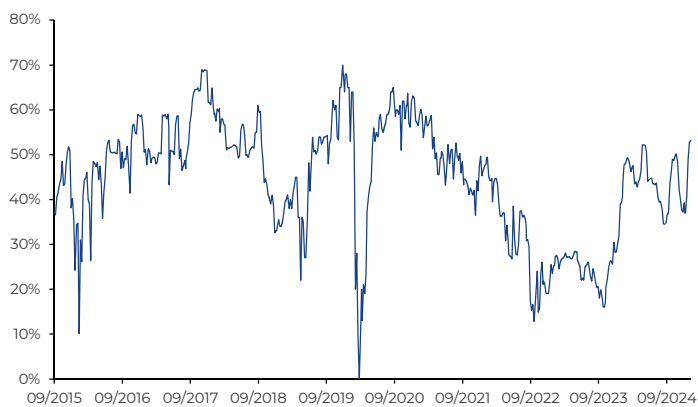
## Principales positions en actions

Instruments	En % de l'exposition
Amundi S&P 500 II Ucits ETF	9,1
Ossiam Shiller Cape US Sect. Value ETF €	8,9
Amundi Stoxx Europe 600 ETF	8,7
Echiquier World Equity Growth IXL	7,5
Xtrackers S&P 500 Equal Weight ETF	7,2

## Principales positions en obligations

Instruments	En % de l'exposition
Echiquier Credit SRI Europe IXL	10,6
LBPAM Abs Return Credit I	7,1
UBAM Glob. HY Ext. Dur. I H	7,0
UBAM Dyn. Euro Bond IC	6,4
Pareto Nordic Cross Cred. H-I €	5,0

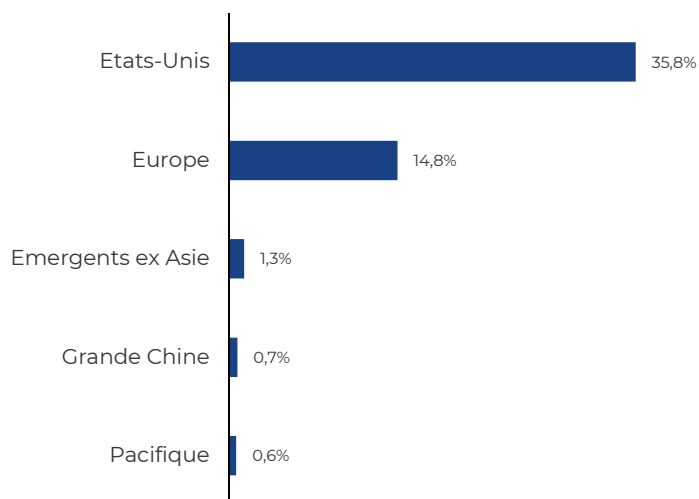
## Evolution hebdomadaire de l'exposition aux actions



Exposition actions au 31/01/2025 : 53,2%

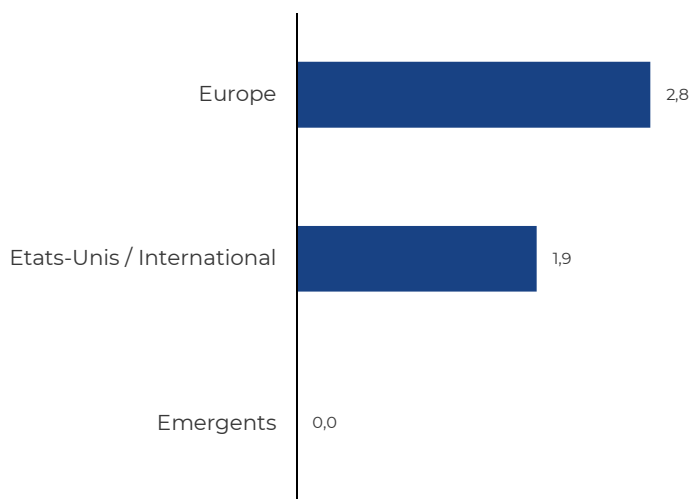
## Répartition de l'allocation actions

(en % de l'actif net)



## Répartition de l'allocation obligataire

(en contribution à la durée)



## Glossaire

## Lexique des conditions financières

<b>Swing pricing</b>	Mécanisme par lequel la valeur liquidative est ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si la variation de passif est positive (respectivement négative) de manière à réduire, pour les porteurs présents dans le fonds, le coût de réaménagement de portefeuille lié aux mouvements de passif.
----------------------	---

## Lexique des indicateurs de risque

<b>Volatilité</b>	Mesure de l'amplitude des variations du cours d'une action, d'un marché ou d'un fonds. Elle est calculée sur une période donnée et permet ainsi d'apprécier la régularité des performances d'une action, d'un marché ou d'un fonds.
<b>Ratio de Sharpe</b>	Indicateur de la rentabilité (marginale) obtenue par unité de risque pris. Si le ratio est négatif : moins de rentabilité que le référentiel. Si le ratio est compris entre 0 et 1 : surperformance avec une prise de risque « trop élevée ». Si le ratio est supérieur à 1 : une surperformance qui ne se fait pas au prix d'un risque « trop élevé ».
<b>Bêta</b>	Indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.
<b>Ratio d'information</b>	Indicateur synthétique de l'efficacité du couple rendement/risque. Un indicateur élevé signifie que le fonds dépasse régulièrement son indice de référence.
<b>Tracking error</b>	Indicateur permettant de comparer la volatilité du fonds face à celle de son indice de référence. Plus la « tracking error » est élevée, plus le fonds à une performance moyenne éloignée de son indice de référence.
<b>Max. drawdown</b>	Le « max drawdown » (perte successive maximale) mesure la plus forte baisse dans la valeur d'un portefeuille.
<b>Recouvrement (en jours ouvrés)</b>	Délai de recouvrement, qui correspond au temps nécessaire au portefeuille pour revenir à son plus haut niveau (avant le « max drawdown »).
<b>Sensibilité</b>	Variation de la valeur d'un actif lorsqu'une autre donnée varie dans le même temps. Par exemple, la sensibilité taux d'une obligation correspond à la variation de son prix engendrée par une hausse ou une baisse des taux d'intérêts d'un point de base (0,01%).

## Lexique de l'analyse financière

<b>VE/CA</b>	Ratio de valorisation d'entreprise : valeur de l'entreprise/CA (chiffre d'affaires).
<b>PER</b>	Ratio de valorisation d'entreprise : Price Earning Ratio = capitalisation boursière/résultat net.
<b>Consommation discrétionnaire</b>	Par opposition à la consommation de base, elle représente l'ensemble des biens et services considérés comme non essentiels.
<b>Consommation de base</b>	Par opposition à la consommation discrétionnaire, elle représente des biens et services considérés comme essentiels.
<b>Services de communication</b>	Ce secteur regroupe les gérants de réseaux de télécommunication et prestataires de services de communication et de transmission de données.
<b>Pays émergents</b>	On parle de pays émergent pour parler de pays dont la situation économique est en voie de développement. Cette croissance est calculée selon le PIB, les nouvelles entreprises et infrastructures ainsi que le niveau et la qualité de vie des habitants.
<b>Matières premières</b>	Ressource naturelle utilisée dans la production de produits semi-finis ou finis, ou comme source d'énergie.

## Lexique de l'analyse crédit

<b>Obligation « investment grade »</b>	Une obligation est dite « investment grade », c'est-à-dire si sa notation financière par les agences de notation financière est supérieure à BB+.
<b>Obligation « high yield »</b>	Une obligation est dite « high yield », c'est-à-dire à haut rendement, si sa notation financière par les agences de notation financière est inférieure à BBB-.
<b>Duration</b>	Durée de vie moyenne de ses flux financiers pondérée par leur valeur actualisée. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la duration est élevée, plus le risque est grand.
<b>Yield to worst</b>	Rendement le plus mauvais que peut obtenir une obligation, sans que l'émetteur n'aille jusqu'au défaut de paiement.
<b>Rendement (tous call exercés)</b>	Rendement d'une obligation intégrant dans le calcul les dates de « call » éventuelles intégrés à l'obligation. Ces dates de « call » correspondent à des échéances intermédiaires qui donnent la possibilité de rembourser l'emprunt avant sa date de maturité finale.

## Lexique de l'analyse extra-financière

<b>Taux de sélectivité</b>	Taux de sélectivité : pourcentage de l'univers de départ exclu pour des motifs ESG.
<b>Univers de départ</b>	Univers d'investissement (« univers investissable ») répondant aux contraintes du prospectus.
<b>Score de controverse</b>	Ce score de controverse allant de 0 à 10 (0 étant le moins bon score) nous est fourni par MSCI ESG Research. Nous souhaitons mesurer si les entreprises investies dans nos OPC sont mieux-disantes que celles de leur indice de référence en termes de gestion et de survenance de controverses ESG sur des thèmes comme l'environnement, les droits des consommateurs, les droits de l'homme, les droits du travail, la gestion des fournisseurs ainsi que la gouvernance.
<b>Ratio impact carbone (CIR)</b>	Ratio émissions économisées sur émissions induites calculé par Carbon4 Finance qui correspond au rapport entre les émissions de GES évitées et les émissions de GES induites par une entreprise (en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> ), dit CIR. Plus le CIR est élevé, plus l'entreprise est pertinente au regard de la transition vers une économie bas carbone. Cet indicateur nous permet d'estimer la pertinence de l'activité d'une entreprise par rapport aux enjeux de lutte contre le changement climatique. Pour une entreprise donnée, un CIR supérieur à 1 implique que l'activité permet d'éviter plus d'émissions de gaz à effet de serre qu'elle n'en induit.
<b>Ratio intensité carbone (WACI)</b>	Intensité carbone est la moyenne pondérée de nos OPC (en comparaison avec leur indice de référence) selon la méthodologie du WACI (Weighted Average Carbon Intensity) de Carbon4 Finance. La formule de calcul est donnée au niveau de l'encart méthodologie ESG.
<b>Best in Universe</b>	Type de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.
<b>Best Effort</b>	Désigne un type de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps.

## Pour plus d'information

Ce document, à caractère commercial est avant tout un rapport mensuel sur la gestion et les risque du compartiment, par ailleurs, il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du compartiment.

Pour plus d'information sur les caractéristiques et les frais de ce compartiment, nous vous invitons à lire les documents réglementaires (prospectus disponible en anglais et en français et DIC dans les langues officielles de votre pays) disponible gratuitement sur notre site internet [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

Les investisseurs ou investisseurs potentiels sont informés qu'ils peuvent obtenir un résumé de leurs droits dans la langue officielle de leur pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou directement via le lien ci-dessous : <https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Information relative au taux de précompte mobilier : pour les parts de distribution, taxation à 30 % des dividendes versés. Pour les parts de capitalisation des fonds investissant plus de 10 % de leur actif net en titres de créances, taxation à 30 % des revenus provenant directement ou indirectement du rendement des titres de créances.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels peuvent également déposer une réclamation selon la procédure prévue par la société de gestion. Ces informations sont disponibles dans la langue officielle du pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion [www.lfde.com](http://www.lfde.com) ou directement via le lien ci-dessous : <https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Enfin, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de mettre fin aux accords de commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.